Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 005-210500658-20250410-DEL20250407_13-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 7 avril, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents :

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à Mme PORTEVIN Christine
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Enfance : Tarification des mini-camps

N°20250407-13

Rapporteur : M. Loïc LANOE

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre porte un Projet Educatif de Territoire, avec un programme d'actions à mettre en œuvre d'ici 2027. L'action A1 intégrée dans l'axe « ouverture sur le monde » prévoit de « faire vivre aux enfants une nuitée en dehors de la maison ».
En effet, un mini-camp est une opportunité de faire vivre à des enfants un temps en dehors du cadre familial et permet de développer l'autonomie tout en expérimentant la vie en collectivité.
Le mini-séjour se définit par un accueil de groupe d'enfants du même âge comprenant jusqu'à 4 nuitées maximum, hors du domicile parental et se déroulant à moins de 2h de l'accueil de loisirs qui organise le séjour, avec des animateurs et animatrices déjà connus des enfants.

Dans ce contexte, il est prévu l'organisation de 2 mini-camps pendant l'été 2025, par le service enfance :

- 1 mini-camps pour les enfants de 3 à 6 ans, au sein de l'école maternelle, avec une nuitée dans le dortoir ;
- 1 mini-camps pour les enfants de 6 à 12 ans, qui se déroulera au refuge de Basse Rua dans le Val d'Escreins, sous des tipis.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 005-210500658-20250410-DEL20250407_13-DE

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial. Les tarifs comprennent 2 jours et une nuit (démarrage du mini camp J1 à partir de 07h45 et fin du mini-camp le J2 au plus tard à 18h15). Les tarifs sont définis selon la grille ci-dessous, pour l'été 2025 :

	MINI CAMP TRASS		**MINI CAMP GALOPINS**	
	Guillestre	Hors Guillestre	Guillestre	Hors Guillestre
QF 0 à 999 €	**45 €**	**52 €**	**55 €**	**65 €**
QF 1 000 à 1 749 €	**50 €**	**57 €**	**60 €**	**70 €**
QF + 1750 €	**60 €**	**67 €**	**65 €**	**75 €**

Pour la première année d'organisation des mini-camps au sein du service enfance, il convient de mettre en place une tarification adaptée à la prestation.
Tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le conseiller municipal ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT l'intérêt pour les enfants d'avoir accès à des mini-camps pour développer leur autonomie ;

CONSIDERANT la volonté municipale de proposer des mini-camps dans le cadre du centre de loisirs municipal ;

VU la délibération n° 20240709-08 du 9 juillet 2024, validant le Projet Educatif de Territoire ;

VU la délibération n° 20250318-02 du 11 mars 2025 organisant le temps de travail et la rémunération des agents encadrant les enfants pendant un mini-camp ;

VU l'avis du bureau en date du 31 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la grille tarifaire des mini-camps du service enfance ;

	MINI CAMP TRASS		**MINI CAMP GALOPINS**	
	Guillestre	Hors Guillestre	Guillestre	Hors Guillestre
QF 0 à 999 €	**45 €**	**52 €**	**55 €**	**65 €**
QF 1 000 à 1 749 €	**50 €**	**57 €**	**60 €**	**70 €**
QF + 1750 €	**60 €**	**67 €**	**65 €**	**75 €**

- **TRANSMET** la grille tarifaire des mini-camps aux familles ;
- **DIT** que la grille tarifaire entrera en vigueur au 1er mai 2025 ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 005-210500658-20250410-DEL20250407_13-DE

- **INSCRIT** les recettes afférentes à ces tarifs au budget 2025 ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à éditer les titres correspondants aux différents tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2025
Publié le : 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 005-210500658-20250410-DEL20250407_13-DE